



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 36380

Texte de la question

M Bernard Schreiner attire l'attention de M le ministre de la défense sur le travail de la commission mise en place par le Premier ministre au mois de juin dernier et presidée par Jean Cabannes, premier avocat général à la Cour de cassation, concernant les conditions d'une harmonisation entre d'une part les forces de police, et d'autre part la gendarmerie. Il lui demande ce qui est du travail de cette commission, ce qu'il pense du « livre bleu » de doléances signé par le général Daniel Puthoste et le maréchal des logis Paul Desgens et de ses intentions pour favoriser cette nécessaire harmonisation.

Texte de la réponse

Reponse. - La mission de liaison et de prospective sur la gendarmerie nationale et la police, mise en place le 16 juillet 1987 sous la présidence de M Jean Cabannes, premier avocat général à la Cour de cassation, a remis récemment ses conclusions au Premier ministre qui fait procéder à leur étude. Par ailleurs, le « livre bleu » auquel fait référence l'honorable parlementaire procède de l'initiative personnelle de militaires n'appartenant plus à l'armée d'active. Ce document qui comporte des aspects polémiques ne reflète pas la réalité de la gendarmerie et ses conclusions ne sauraient engager le ministre de la défense. Il n'en demeure pas moins que quelques remarques rejoignent les préoccupations du ministre de la défense soucieux de permettre à la gendarmerie nationale d'évoluer pour répondre en permanence aux exigences de ses missions.

Données clés

Auteur : [M. Schreiner Bernard](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36380

Rubrique : Police

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1988, page 657

Réponse publiée le : 4 avril 1988, page 1442